



Communauté de Communes
de la Vallée de la Doller
et du Soultzbach

9 Place des Alliés

68290 Masevaux-Niederbruck

Aide de réalisation du dossier pour travaux

Voici tout ce que vous devez savoir pour la pose

de PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



1. Cadre légal & obligation

Ces travaux doivent faire l'objet d'un dépôt de **Déclaration Préalable (DP)**.

2. Les délais d'instruction légaux sont les suivants pour ce type de dossier :

- **1 mois** pour un dossier de **Déclaration Préalable (DP)**
- **2 mois** si votre projet se situe **dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national.**

3. Composition du dossier :

De manière générale, **les pièces à fournir dans tous les cas sont les suivantes :**

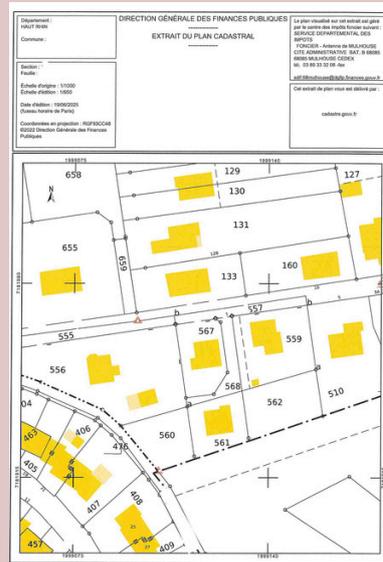
1) Un formulaire de demande complété

Disponible ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

2) Un plan de situation du terrain

[Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

Site : cadastre.gouv.fr



3) Des photographies de l'état existant avant travaux

[Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]



4) Un Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

[Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]



5) Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

[Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]

Un devis ou descriptif des panneaux photovoltaïques

4. Informations à savoir :

- La durée de validité de l'autorisation est de **3 ans** à compter de l'obtention.
- **Un panneau réglementaire** (voir fiche DP/PC) doit être installé au droit du terrain **avant le début des travaux** et ce durant l'intégralité du chantier (**une durée minimale de 2 mois** doit impérativement être respectée).
- Dans tous les cas, une **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)** doit être déposée une fois le chantier achevé. Un contrôle de conformité peut alors être mené par la commune.